w 5 1 1

CUTTING LONG E I HABIRES PAR-AN—popules six mois d'a-late, se in a abonne pas pour moiss d'un an. Axer abonne man pas pour moiss d'un an. Axer atonne payés, et à moins que celus qui voudra et andre ses abunnément, n'en ait lait connaître so: in-cut opur écrit au Burau de L'ABELLE, huit jours and l'expertent de somestre convenir. Les avis se pub ient en Anglais ET ER FRANÇAIS, et

n n'en admet pas dans une seule langue. Le prix es d'une pastie pour eix lieuxes, ormoins, pour chaque rections, le première compant double. Les ves dont le nombre d'insertiens ne sera pas limité. cront pulli de juscu'à co qu'on los arrête, aux frais de coux

gan curent envoyés. On remedies anonnemens à l'année, pour publier les Ancun't bonnement pour la campagne ne sera roce Agunt bonnement pull in a ville charge de rayer on a qu'en n'indique qu'elqu'un en ville charge de rayer a n'erme d. Les lettres adrossées à PEditeur doivent firauchies : dans le cas contraire, elies rester nt à la

AVIS.-Le batean à vapeur MO (3) L'eapitaine Hunt, est monté à la côte pour prendre une partie de son (3) L. capitaine Hunt, est monté à la chargement, sera de retour en cette du tret, lundi matin, et partira, comme an i a é, manti, 17 du courant.

3 lev FORSYTH, GOODWYN et co.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur, avec cham-bre sur son pont, le MOGUL, ca-pit ine Jehn F. Hunt, sera prét à recevoir du fret meiered i e 12 du le res e du tres ou possege, ayant de beaux emménages' die-s in cantaine à bod ou à FORSYPH, GOODWYN & co.

P UR LOUISVILLE & CLASSIANATE. Le batenii à Vapeur bien conn Le hateau à vapeur bier conne, le HOMER, copitaine W. Gay. avant la maieure partie de soi chargement prêt, partira sous peu. Cur to not ou a to ou passage, ayant de beaux emit é na ceambre que sur le pont, s'adres TOURNE & BECKWIPH. 110 fever 1 10 fever 1

Port Produch et tous les Ports Latermédiaires Le bateau à vapeur NAVARINO, capitaine Wm. Smi h, ayant une pritté de la cargaison engagée, partie uninédiatement. Pour fiét unt de bous emménagemens, s'adresser à Dors on face de la rue Poydens, on a TOURNE & BECKWITH.

Nouville Levée, Nos. 28 et 25 POUR LIVERFOOL. La barque anglaise, fine voilière, MOUN-FAINEER, capitaine William Aberdeen, partira our le dit 10t, si le temp le permet, le ox vers le 25 ou controt. Pour fiet or passe ger dans la chambre le 1 trasser à bord, second rang audersous du marché au le afour à GVANGE & R. GAMBLE,

reade la Douane, no. 51.

POUR LIVERPOOL

La barque si e voltère et doublée en cuivre, la CAMBRIAN, capitaine Gow reispour fretou pas sage s'adresser à HARRISON, BROWN & co.

Pour Le Hayre.

Pour Le Hayre.

Le navire de première classe CRESCENT, ca sir due Rogers, partira dans quelques jours. Pour pour de 150 bailes coton out passage, s'adresser à F. PERRET & GALLY, Rus Tenhana.

POUR LA MOBILE, (par le fleux)

La gociette paquebut SARAH, es pitame
Stark, est maintenant pagica recevoir du het, et
carria sous peu. Pour fect ou passage, s'adresse, a ond, vis-a-vis ia rue Conti ou à
TOURNE & BECKWITH.

9 fév

POUR LA HAVANE.
Le brick CONSTANCIA, capitaine Fabregos, artira sous pou. Pour fret du reste ou passage, artira sous pou. Pour fret du reste ou passage, b amer ser a bord ou a rue se. Anne, rue 52. rue Stc. Anne, rue 52. POUR LA HAVANE Le beau brick de prémieré classe, SABINA, capitaine Julia, a besoin de 400 barrils, pour com-

plater son chargement Pour fret ou passage, i de beaux emmonagement, s'adresser à J. PRATS et FILS,

POUR LA MOBILE, (par la fleuve).

La goëlette paquebot PERU, capitaine Johnston, a commencé son chargement et partira sous peuter Pour fire ou passage, s'adresser à bord, vis avvis de la Diagne, ou à TOURNE & BECK WITH,

Sieve Nile Levée, no 28 et 29. ON A BESOIN d'un bâtiment du port de 500

ON A BESOIN d'un bâtment au part de oor 1 350 tonneaux, pour prendre un chargement pour to midt de l'Europe, et que l'on expédierait sous HARRISON, BROWN & co. rue Royale, no 117.

POUR LA HAVANE.
Le mistic Espagnol SANTIAGO, capt. Increo, ayant la majeure partie de son chargement engage, partira sous pou; pour fret de 200 barrile, ou passage. S'adresser au capitaine 4 bord on à passage. J. PRATS & fils. POUR BORDEAUX.

Le brick DIDO, iin voilier, capitaine Adams, critira imné liatement; pour la balance du fret in pour passage, a'adresser au capitaine à bord, OSMIN BIGOURDAN. rue Tor louse, no 23. POUR TAMPICO.

POUR TAMPICO.

La godiete flue voilière, bien connue, et paque
but régulier MARY & FRANCES, capitaine E.

La sur le peu. Pour le reste du fret et passage, ayant de
buux emménagemens, s'adresser au capitame à bord, visà vis de la rue Bienville, cu à E. J. FORSTALL,

4 éév. rue Royale, no 153

POUR LIVERPOOL. Le Leau navue, de dere classe, CONGRESS, Le leau navire, de 1ere ciasse, balles de coton, capitaine Adams, a besoin de 500 balles de coton, sour compléter son chargement. Pour tret ou de beaux emménagemens pour 10 passaposse; avant de beaux emménagemens pour 10 passa gers, s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 98, ou à WHITE & co.

rue de la Douane, no 20. C VOBILE. POUR COBILE.
La goelette FANCY, capt. Andrews, ayant une partie de sa carguson engagée partira immédiates n'ut; pour fiét ou passags s'adresser à bord en tare de d'eglise des Marins on L TOURNE & BECKWITH Nile Leveeno. 28 c. 2

POUR APALACHICOLA.
La godicite CALLAO, capt. C. Pool, ayant one partie de sa cargaison engagnée et prête à une transportée à nord; partira sous peu de jours,

via & vis la rue de la Douane qu'à

TOURNE & BECKWITH. rie Nile. Levée no. 28 et 29. FOUR LIVERPOOL. Le navire AUSTERLITZ, capitaine Wm-

Le navire AUSTERLITZ, capitaine Win-Hainmon I, partira immédiatement. Pour fiét de 300 balles coton ou passage s'adresser à bord ou à 600 bailes coton ou passage s'adresser à bord ou à F. PERRET & GALLY,

- pre Toulouie. A FRETER OU A CHARGER.

Le fin voilier doublé en coivre brick CICE RO. W. S. Wans capitaine, portant 906 ha riques, et tirant peu d'eau; ce baument est en trèhan état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord on à HARRISON, BROWN & Co.

POUR LE HAVRE. 26 janv Le heau navire AUGUSTA, capitaire Trou

Le heau navire AUGUSTA, capitaine Trott.
ryankta plus grande partie de son chargement chsuicée, partira sons peu. Paur le first de 200 bails, reastra sons P J TR COU, on à L H GALE. BULE AU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE

LA LOUISIANE.
Nouvelle Origans, 3-janvier 1835.
une altemplée du counté rende le 2 du courant.

Thes. Butks,
William McCawle I.
J. H. Fiels,
Jufes Le Blane,
Michael Meller,
Thos Toky,
Shauncel White

POUR MADISONVILLE & COVINGTON. captaine Epicul, parties du bas du chemin à coulisses pour les portes susdits les landis, morcredis et venredis, à y hadrest du militaire Etais-Unit; Les passagers devront profiter du départ des chars, à

Le CORSAIR pertire également de 4 nrès Covington, les mardis, jeudis et samedis & beit tes es du matin, et arrivera au chémis à confissió à l'hour du diner. Ceun qui désirersient déjeuner du lie, pouven s'airresses à l'Étael Washington, à de Wison.
On nu donné sheun massa diose.

Le fret destiné. à être emburqué sur le Corisir dern ère envayé la veille, ou par les chars de 7 hauces du ma Tous les effets sont aux risques des promiétaires.

Wm. BAGLEY. Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports inter

18 €₹

midiai cz Le batran & vapour OUACHITA eapitaine D. Vewter, partire some peu. Pour fret ou passage s'agres

LAMBETH & THOMPSON. POUR LOUISVILLE 4 CIN CINNATI. Le baleau & vape

demain et partira sous pour pur les dits puris. Pour fre ou passagre, s'auresser à brid, on à 90 fée

20 fév A VENDRE, pour clore une se ciété, le bateau-a-vapeur 8007 LAND, du port de 160 tonaceux ayant quatre bouilloires, bien cal sulo pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a ét de la constant de la côte. Il a ét de la constant de la côte. Il a ét repare en entier en decembre dernier, et est maintenan en état de faire des voyages ; le frèt mis à bord sera as-sure au plus bas taux d'assurances- Pour le prix, qui sure au plus bus fact d bord, en face de la ville, ou a ser libéral a'adresser a bord, en face de la ville, ou a WHITE & co

no. 50, rue de la Donane. 18 fev POUR GALVESTON & MATAGORDA La goclette neuve, doublée en cuive MARY
JANE, capitaine E. Griffin, ayaut la majeure
partie de son chargement erganée partira sous
peu, et débarquera des passages à Brazories.
Pour fret ou passage, ayan de bens emméinzemens,
s'adresser à
21 fév !CP:

rue de la Commune, no 19. 21 fev [C7" POUR LA MOBILE, (par le fleuve; La goelette EAGLE, capitaine G. Asnby, syant is maj use partie de son churgement, partira son peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresses à bordou a TOURNE & BECKWITH, rue de la Nile. Levée, noi 28 et 29.

POUR LE HAVRE. Le navire Français LES DEUX SŒURS. passage, s'adresser à bore ou à 20 fev J. MAGER POUR LIVERPOOL,

Le navire de premiere classe ANN. capt. Ham Le navire de première classe Als les cops au mond, partire dans quelques jours. Pour frêt de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Tou-20 fev.] POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, de première classe, et dou blée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward syant la moitié de son chargement prête, partirs nous pou. Pour le reste du fret, s'adresser à HARRISON, BROWN & co.

rue Royale; no 117. POUR BRAZORIA La gorlette paquebut SAN FELIPE, capitaine Fuller, est prôte à recevoir un chargement. Pour fret on passage, ayant de bons emménagemens, Padresser à bord, en tace du poteau no 9, ou 4
G W GREGORY,
18 fc. no. 60, rue de Chartre.

Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et graff de code cour du autre verte publique, pour le pour le marres, j'exposerni en vente publique, pour le jour de ma de l'année 1834, pour un avi conformément à compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le savoir suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le l'Acte pour conformer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires ;" approuvé le 10 mors 1831. Qu'il soit connu, et doutes personnes intéressées soin par ce de l'état de la Louisiène et de ventes judiciaires aux de l'état de la Louisiène et de vente pour de l'état de la Louisiène et de ventes pour de l'état de la Louisiène et de ventes pour de l'état de la Louisiène et de ventes pour de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour conformément à l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour de l'acte de la Législature de l'état de la Louisiène et de vente pour de l'état de la Louisiène et de la Législature de l'état de la Législature de l'é vie, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros I jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F Zimpel deputé arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Gruna, notaire oub.

Terrain No. 1. mesurant 39 pieds 2 ponices d face, à la rue Delor, sur une profundeur de 132 pieds Oponces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côié attenant à la rue de Pearl, par la pro priété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la proprieté du dit N. et dans le fond par la propriété du dit N. Goodaleensemble la maison à trois étages, en briques, et le utres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N = . 2, attenant att no. 1, d'un côté : du no. 3, de l'autre, mesurant 41 piede de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 ponces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 ponces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Gondale, le dit no, 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pied- 3 pouces à l'usage commun des termins numéros 2 et 3, nsemble les hàtisses en briques, et améliorations. Terrain N° . 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de fa

ce à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 ponces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 ponces, borne d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no.2, et en partie par l'allée oppropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en bri ques et autres améliorations qui s'y trouvent. Terrain No. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face

à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes le batisses et ameliorations : le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclusine allee de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains in, 4, 5 et 6, borné d'un côte par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrain-

no. 7, 8 et 9. Termin N 2, 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la li gue séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain No, 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profon deur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds. ponces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séperant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et amélio

Terrain N 2. 7, mesure 21 pieds, 4 pances et 4 ligues, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds de profonden sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pou ces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les

bátuses et améliorations. Terrain N = . 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 pare transportée à nord; partira sous peu de jours, lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de l'êt o 1 pour passage, s'adresser à bord de 68 pu ds. 7 pources et 4 lignes, sur la ligne qui le se pare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 ponces du côté op posé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, el 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensen-

ble les bâtisses et améliorations.
Terrain N = 9, mesure 20 picds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profon deur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 11 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du du N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouce et 2 lignes dans le foud, ensemble les l'Atisses et amé

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de rédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypo dièque spéciale pisqu'à parfait palement. Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS. N. B. Les notes de vente seront passés par devant Félix Griuns, not pub, aux frais des acquéreurs, 26 jan

GOUDRON. N lot de goudron en Gartis, en magasin et å vendre w. E. & R. MURPHY, no. 132 ree du Bassin. 13 fev-15

approximate pour manifations.

3 jany

S. H. TURNER, eccepture.

Marchardises pour le Marche Mexicam.

Marchardises pour les fernier les stroites de Nordises de France rome innue interesting pour les derient les ferniers frances area des replanations pour les ferniers pour les fe

to be a literate a state of all the dealers.

FARENTIERB de navines, de l'autre bord du fleurescen face de la presse-à-coton d'en bar, ayant fait,
soquisition d'une position des pins avantagences pour leur
proiserion, officat logue services au public. Ils ont établis
un chantier pont la répaisire des biesux à vapeur et
des navires de fort toninge, et its sont popyvis de matàrianx de pregaière qualité pour leur genre d'affaires,
Leurs prix seront modérés, et ayant exercé cette profession depuis plusieure naudes, ils pent capérer d'obtenir
la continuation de l'encouragement qui leur a été, accordé
jusqu'ià ce jour. jusqu'à ce jour. lis se référent à MM. D. Millaudon et Jos, Clark.

Marchandises de Printems, Nouveau Gott. ES sous-ignés ent en débergrement de navire Ar-Lé kansas, un très bel assentiment de Marchardises de Printems, au nombre desquelles se trouvent des articles riches et dégans, qu'ils ofirent à vendre à des conditions gene, qu'ils ourent a vendre à des condition , aux marchands de la ville et de la campa ANDREWS & BROTHERS, gne et autres.

Rue de Chartres, No. 19. BANQUE DE ...A CITE. Nouvelle-Offens, 14 ferrier 1835.

ES actionnaires de cite institution sont prévenus que conformément à l'acte de l'incorporation, une ferren de 19 disentence nouvelle de l'incorporation, une 6 ection de 12 directeurs, pour servir pendant l'annés sui entre 10 heures du main et 2 heures de l'après midi.

16 fev ROBERT J, PALFREY, cuissier.

A VIS-st pur le present donne que j'ai fait : prication à la Banque de Cité de la Nouvelle-Urléans pour le enunveilement d'un certificat de dépêt, no 17, daté du six soptembre 1831, pour emq mille cinq cont piastres (\$500) ayables douze mois après date, por antes l'actional donné our cent par année, tiré à mon ordre, l'original-donné par la dite banque nyant été perdu.

G DEPIERRIS.

7 fev-6f, 1ps

7 fev-6f, 1ps

VIS.—LE soussingé a l'honneur de prévenir le public, que devant faire le voyage de France au mois l'A-ril prochain, jusqu'à cette époque, il écoulera set darchandises au-dessous des prix contant; il sansit cette occasion pour effer ses services à ses amis pour toute estant pour sous pour pour pour services à ses amis pour toute estant pour maissions, pouvant leur assurer que son choix èce de commissions, pouvant leur assurer que son choix dans tous les articles, sers fait avec la plus grande préci-sion. Il se l'eit un plaisir d'avertir les Dames que derennant on trouvers chez lui tous los articies de inodes cart en ADOLPHE PLUCHE, Encoignure des rues Royale et Cont

MANDES, ANCHOIS, CAPRES, &c - R. çu par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés 25 battes Bouchons, 25 do Amandes, 6 jures amandes saus coque, 50 caisses capres 50 care sanchoir, 50 do cornichons.

30 do salations assertier, 50 demics pipes cau-devie, importation directe, 100 caisses vin rouge, à bas prit.
CARRIERE 4 BORDUZAT,

rue St. Lovis No. 1 19 fév RECU par le Bidivat, venant du bravre, et à vendi nu res produits chimiques a s plus nouveaux; myriate d'un figons d'une gramme; essence de cédrat; de de Ne ro y, de de noix nuscence; de d'amaudes amèrie; éther roy, do de noix noisenate; do d'amunies amérie; ethir actique; essece étherée balsanique; grains de sante du Dr. Frank; sel poignant d'Angleteire; j'aire pectorale de R goand, etc.

19 fév P. CUSACHS & co
EUU par le bick Sabina et à vendre par le soussisé, rue de la Viedle Levée, no. 21: 40 quissis a la Havane, premier choix et parfait, ment assorties, remens

la Havane, premier choix et parfait ment assorties, icacos, ananas, citrons, cocos, confilures aux panes; et il tient toujours un grand assortiment de liqueurs de France, vins étrangers, bonbocs, en gros et en détail, et à un prix le plus modéré. A. LACOUTURE.

NTAT DE LA LOUISIANE-Cour de caro ése pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Oriéens. 18 fé no. 60, rue de Chartres.

TAT DE LA LOUISIANE.—Paronsse d'Orie, ans. Cour des Preuves. Ventes par le régister des testamens. Samedi 7 Mars 1835, a midi a la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis lei graff de cette cour où la dite vez te fut enregistrée le 20.

Thattres. Paronsseni en vente amblique, nour le langue du Commerce de la Nouvelle Oriéans, la propriété ci-après decitte, s'est adressé au graff de cette cour où la dite vez te fut enregistrée le 20. me dans i ordice, le décret ou le jui ement de la cour, en vertu duquel la vente a été faute, ou de toute i régularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mont de la vente, ou pour une aure casse quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la puolication de cat av s, pourquoi la vente ainsi faite ne seruit pas confirmée

et homologuée.

La dite propriété fut vendur par le shérif, sus-dit le 5e, jour de mai de l'année 1334, en vertu d'un ésait de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1334, dans l'alfaire de Didier Dreux vs. John Green. No. 7277, du doctet de ologuéc. La dite propriété fut vendue par le shérif, sus-dit le 5e, jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un sécrét de cette jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un sécrét de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de cour, s'alaquelle vente la Banque du Commerce se la Nouvelle Orléans s'est rendu acquéreur pour le prix de 1830,000 payable \$6666 66 le 20 tévrier 1835, et la balance comprant.

Description de la propriété d'après le transfer 21 fev WFC DUPLESIS, rég des casains.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire. Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation la certain peut certa entre en la landa de la ville de la Nouvelle Orleans, designé par le no. 18, sur un plan du dit l'aubourg, dressé par B. Lafon le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire

des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marhe, le ait terrain mesurant trois cents pieds sur chacune Donné sous ma signature et le sceau de la Cour d Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Oriéans, à la Nouvelle Oriéans, le 17 février de

Plannée 1835, et dans la cinquante-neuvième au née de l'indépendance des Estats-Unis. —35 F. BUISSON, dép. gref. 19 fev—35 Magasin des nouveautés de Paris,

En gros et en détail.

E soussigné, rue de Chartres, No. 174, encoignance

Jefferson, 35, vient de recevoir de Paris par la voi
le New-York, un bel assortiment de cols en satin pour bai;
et autres différents gouis, demishas de soite différente couleurs, bretell s de gomine montée en argent et vermeil,
assortiment de ennes en jone énées fortes capacité. ssortiment de cannes en jone, épées fortes, cannes à lauce

Fieurs artificielles pour coiffure de bal, ainsi que po mariée, dernier genfe. Parfumerics surfine dans les meilleurs commetique et au

i frais que possible. Pour dames, touffes à l'anglaise indéfrieables, et autre Pour dames, touffes à l'anglaise moetreautes, et aures confores, surpeignes tous araise de chair, pe ruques de du-me araises de chair, long cheveux, sitto à la ninon, natto-dit fausses queues, toute longueur. Perruques pour homme, metalique toupet ditto et à cro-le de la company de la company

Allant en France ce primptems il vendra au prix le pla modéré. Il prie les personnes qui sont à la campagne et qui ont contracté des engagements pour des apprentifs en conflure de no plus retarder à envoyer leurs sujets, a'ils ent quelques réclamations à lui faire pour le finis de leur ouage.

16 janv GAT mas ou pour les jardins.

Pour les jardins.

Le mas pour les jardins.

Pour les jardins.

Set NSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respects au set su public qu'il donne des le gone d'anglais, de latin et de grecjet qu'il enseigne la génore d'anglais, de latin et de grec

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI.
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES AF Rue de Chartres, No. 183. NFORME respectueusement sexamuset le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et irerie, collage de teutores &c., fait les enseignes dans le

utrerie, collago de tentures act, jui les emergies dans les buis beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendine; théâtres, suloné, vestibules utrées âte., en penture à l'huite et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvers, peinture, huie, esence âte. Aussi, un assortiment complet de verres
e, esence âte. e, escence etc. - Aussi, un nesoriment complet de verres vitres et à tableaux, tant en gros qu'es détail, à des prix

polérée. N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il ar servir ses amis et le public en général et les nettra pour servir ses amis et le public en general et les rix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs.

ACQUES LILLY, Peintre d'energers, de mai-AUGUES LILLE , reinte d'enegris, et mais-rons, et d'objets de goût, informs respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, u'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras e qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pour-ra lui taire dans le genre d'occupation auquel il se livre il s'offre de pendre les missons, et les enseignes, de do-rer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de co-lorer les murailles. Il expère par le bas pinir de son travail, par sa déligence et son bon ouvrage mé iter faujour le neouragement public. 16 net 6m encouragement public.

OHARBON DE BOIS.

CHARBON DE B

District Judiciaire.—L'Etat de la Loueisne, a pos ceux que ces présentes concernent, salute... Artende que la Banque du Commerce de la Nouve le Orisans ayan scheté à une vente fuite par lo shenf de la paroisse achete a une vente inte par lo snerit de la paresse lans, la propriété ci-après décrite, s'en adressée au Gre-fà du cette Cour, où ludite vente fut enrégistrée le 15e. jour déjuillet de l'année 1634, pour avis conformément à un acte de la Léguelature de l'Etat de la Louisiane, intiunid "acte pour confirmer les tures es acquéreurs aox vontes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834 : qu'il so t bunns, et toutes personnes intéresées et par ces pre sentes sommées au nom de l'État de la Louisians et de l Char de Paroisse qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dats Charde Paroisse qui pourraient avoir droit à la projette cu-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dats l'urdre, le décret ou le jugement de la seur, en verts du quel la vente a été faite, ou de tou e irrégularisé ou illégaité dans fratimation, l'avis ou le temé et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne servit pas confirmée et homologuée.

mee et nomenoguee.
Ludite propriété fut vendoe par le shériff susdit, le 16-jour de juin de l'aktie 1834, est vertu d'un décret de jette cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affaire e John Green & J. W. Justamond contre la veuve Ma guire, on son non et comme tutrics de son entant mineur.
No: 11218, du docket de cette cour, à laquelle vente, ladite Banque du Commerce de la Nouve le Oriéans s'est

ladite Banque du Commerce de la Nouve le Oriéans s'est rendue acquéreur pour le prix de \$25,000.

Description de la propriété d'après le transfer judicioire.

Huit terrains situés dans le faubourg Lecourse, aus des sus de la ville, dans s'i et renfermé par les rues Richa d. Diangers, Tchoupitoules et Nouvelle Levés, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 13, 19 et 20, d'après un plan tiré jar Charles Zimple, repenieur, et déposé au régistre des plars dans l'étude de G. R. Stringir, notaire, commo plan No. 4. Le terrain No. 1 forme l'encoignure de rues Tchoupitoulus et Richard, et contient 80 pieus 15 pouces de lace sur la première et 110 pieds oc profondeur face à la seconde; le No 2 joint le precédent, et 27 pieds 10 pouces I ligne face à la rue Tchoupitoulus, sur une profondeur de 110 pieds; les terrains 3, 4 et 5 sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 pieds 10 sur une protondeur de 110 piens; les termiss, sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 piens 10 pouces et 1 ligne face à la rue Tchoupitoulie, sur 15¢ piens 4 ponces 7 lignes de profondeur; les Nos 19, 19 20, attenant l'un à voerre, ont chacun 24 pi de 2 pouces i lignes face à la rue Ri hard, sur 108 pieds 3 pouces et lignes face à la rue Ri hard, sur 108 pieds 3 pouces et gnede profendeur, avec les édifices et autres améliera-ons qui se trouvent dessus.

Donné sous ma main et le secau de ladite. Cour du

premier District Judiciaire, ce 11ème, jour de février 1835.

1855. 23 fev — 35 JNO. L. LEWIS., greffier. PAROISSE D'ORLEA S-Cour des Peuve -Attendu que Jean Jucques Montford h. c. l. t présente une pétition à la cour, à l'effet d'obte ettres decuratelle à la suc ession vacante de ferie Mane Jeanne Olivier f. c. l. décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut con erner, d'avoir à duire sous dix jour-, les raisons pour squelles il ne sernit ons fait droit à la dite petition. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

NOUR DES PREUVES .- Puroisse d'Oleans Atten-Adu que Louis Auguste Frederic a presente une petente une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelles. la succession vacante de feu Deshon Mont brun, décède intestat : Avis est par le présent donné d tous ceux que cela peut concerner, d'avoir a dedu dix jours, les raisons pour lesquelles it ne seruit pas fait droit a la dite petition

Par ordre de la cour, fev W F C DUPLEZSIS, reg. de w. PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Su cession s'Archivold ft. Paylor.—Avis set paylept sent donné au coréancieu de la susdite succession et sent donne au cercanica Lour sant es personnes que cela peut concerner, d'avoir déduire, sous dix jous à dater de la présente publication les rations pour lesquelles le compte présenté par les exé enteurs restaments res de la dite succession, no serai mint approuvé et homoto ué, les fonds entre ses mains ré partis conformément au dit comple et les dit exécuteur testamentancs déchacgés de lems to cirims et de tuilores

ponsulvidé. Par ordre de la cont. 17 fév. W. F.C. DUPLES IS, rég. des tes, PAROISSE D'ORLEANS, Cour des Preuves. ARQISSE D'ORDEAUX, and in a return de l'entre donné aux creanciers de la susdit succession et à toutes autres personnes que cea pe t concerner, d'avoir à notidire, sons dus jours à dater de la presente publication, les raisons pour acsquelles le sample presente par le cut à teur de la lite succession, ne secuit point approuvé el ro-mologué, les fonds entre ses mains répartis contormément audit compte et ledit curateur, dechargé de ses foncti met de oute r. aponsabili é. — Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, 102.

Success on de Joseph Barobino;
COUR DES PREUVES—I srousse d'Orléans.—Avi est par le présent donné aux creanciers de la auscille onccession et à toutes autres personnes que cela peut con re ner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la p é

pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la cute pétition Par rêter de la cour. 21 fév W F C DUPLESSIS, rég. des test.

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS.

Rue de Chartres, no 182, PAYA offre en vente, un bei assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; The brairie, ouvrages de litterature, romans nouveaux; pièces de théâtre, &c. tabieaux à l'huils et beiles gravures incadrées, lithographies en tout genre; paysages fleurs, sujets gracioux et modes; chapeaux d'hommes en soie su-prins; casquetter en drap, en contité en cris; chemises de oile de coton, d'indienne et en guinghain; cravaites noires et en couleur; cols; c. avattes en satus, à carreaux, en cri-nolme et autres, mouchons foulards et en baliste frès va noline et autres, mouchous toulards et en batiste tres va riés; parepluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; los; tos; raque tes; volants, ets.; orgues et belles gustarres de Josset; jones à épée; bamboux à poignards; dannes en hois de le; ébène, etc; as-ortiment de gants et gilets pour bals; grandes g aces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaile, en acier et binoch a pour domes; fusile francais; pistulet a cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quireas lerie, parlumerie fine; cravacha et fouets de

lantaisic; et us grand nombre d'autres articles. Il tient aussi les boites conserves de l'ollin, des liqueurs ince; le racabout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Bamiry; des cages; de la graine pour les oiseaux; de

Sa demeure est rue Royale no 160, enceignure Toulouse, 7 parv—2 ng 3pa

A VIS-II a été perdu par les soussignés, un certificat de 9 actions de la Banque de Cité, sous le no. 560, daté du 24 août 1933 Ce certificat avait été envoyé de naie un se sant 1333. New York, ict, dans le mois de septembre 1834, dans une lettre qui n'est jamais parvenue. Arret syant été mis sui le dit certificat, il ne peut être d'aucune utilité. La per-sonne qui pourrait l'avoir en sa possession, soit à New-York, ici, ou dans toute ville intermédiaire, est priée de 'envoyer.

DURAND& UZURAU.



FORSTER arrivant de Londres, a l'honneur de o prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il manufacture et répuire tous les instrumens de musique généralement quelconque; il espère que le patronage qu'il regut l'année passée des babitans de catte ville, lui sera continné, promettant de faire tous ses efforts pour la catte de luis en plus. mériter de plus en plus. Il répare les pianos, harnes, guitares, violons, violon-celles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pismos par contrats pour la sais et n'engage à se transporter partout jusqu'à 50 milles de n'engage à se transporter partout jusqu'à 50 milles de n'eité. Conditions:—Pour la ville, pour accorder referet mettre des cordes autent que le bésein malters.

20 DE RECOMPENSE.

PARTIE marroane if y a quatre men la négresse américaise nesamée MARY, ci-devant appertenant à Mide, Maurice, ladite pégressé est d'envirés 5 pieds 2 or 2 pouvas de hant, d'une jolié fig reparlant parfaitement l'englais et le français, en s'absentant elle a emporté use corbeille contenant des marchandissas, elle avait une fleence pour vendre, le ray méro de laquelle était 169. La récompense ci-denses serie donnée à quiconque arrêtera aptie ségresse et la logere dons la reole de cette paroisse, en s'adressant chet, le

dans la geole de cette paroirae, en s'adressant ches, toussigné, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dan 14 fev - 6

\$15 de Récompense. Parti marron de che: le soussigné, a mulatre EDMOND, age d'environ 14

nes ; trint clair, chevens blanda, et peu crépus, yeux gris. Il avait à son départ un pantalon de drap gris et un et de laine de même co élé rencontré à éheral à quelques licues audessus de la ville et du même bord. Il parle anglais et français. La ré compense et dessus seru payée à la prayone qui le ramé nera au soussigné, ou le fe an faubourg Livaudais.

VINGT PLASTRES DE RE-COMPENSE —Paris marronne il y a environ deux meia et demi, la mulatresse nommée MELLV, appartenant à Mossieur Simon Dauré. La dite sun'atresse est d'environ cinq piede, ágée de trente-cinq à trente sux, figure grosse, boufie, avec tache à la joue gauche, parlant an glais et un peu françajs. 19 fév: 10 Piastres de Recompense.

Parti marron le 8 janvier, de l'habi-tation de feu Jacques Vickuer, de la paroisse St. Jean Baptiste, le mulâtre américan SAM, âzé d'environ 26 f 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Il est bien constitué, il a une forte bathe eux larges cicatrices sur l'estomac et le regard sourn Pour récompense ou autre information s'adresser als

relle Orléans chez BLANE & BRUGIER.

> roisse de Jefferson.—La négresse nommée DAISEY, se disant appartenir & M. Leville Eliis, de la Nouvelle Orleans. La propriétaire est requis d venir réclamer cet eschare.
>
> J. CHARBONNET, Esclare détenue à la grole de la pa

Esclave détenu à la grole de la pa-

iese Jefferson.-- Un Lègre not JOE JAMES, se disant appartenir à M. James Boner, de la Nouv lie-Orléane. Le propriétaire est requis de J. CHARBONNET, sherife

Détenue à la geole de la paroisse de Jesseron, une négreuse nommée BEDSEY, se disant appartenir à la veuve Stroud d'ela No velle Orléans.
La propriétaire est priée de venir retirer la dite en la ve tirer la dite esclave.

JACQUES CHARBONNET.

5 fév 🌉 Le Cours des Leçons de L'ECOLE DE MÉDECINE DE LA LOUISIANE,

nencera le premier Lundi de Janvier 1835, et conti nuera pendant quatre mois à dater de ce jour, THOMAS HUNT, D. M. Professeut d'Anatomie et de Physiologie. JOHN HARRISON, D. M.

Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M. Professeur de Chirurgie, Théoripue et pratique J. MONRO MACKIE, D. M. Professeur de Médecine Théorie et pratique. THOMAS R INGALLS, D. M. Professeur de l'himie et de Pharma EDWARD II. BARTON, D. M. Professon de la Matière Médicale. AUGUSTE H. CENAS, D. M.

Des démonstrations d'Anatomic pratique seront faites us les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de hysiologie.

intants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement

de s'en référer à nos circulaires.

Aouxelle Orléans 12 mai, 1834. le s'en réléter à nos circulaires.

Nouvelle Orléans 12 mai, 1934.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en let e ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de. miné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de. de l'elevy, 15; Moll, 14: Daphne, 10.

Ces derniers seront vendus payables à un an partiel de l'elevy de l'elevy, 15; Moll, 14: Daphne, 10.

Ces derniers seront vendus payables à un an partiel de l'elevy de l'elevy, 15; Moll, 14: Daphne, 10.

Ces derniers seront vendus payables à un an partiel de l'elevy de l Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cet e ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses étèves de puis 5 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive sus tisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après los exemples que nous avons vis et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion sénéralement recue que ce système est standement sursé ieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, Le Révérend Mr, C. MAENHAUT A. GSAILHE; J. W. EGNEW,

D. MORPHY. D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE, W. C. POPE, L, BRINGIER.

ES soussignés ont l'honneur de prévenir le public e leurs amis, que le départ de l'un d'eux étant fixé trè prochainement pour France, et se chargeront de faire exteuter dans le dernier gepre, toutes espèces d'habillement et en général tout ce qui concerne leur état, ils se charge ront également de toutes autres commissions qui leur se ront confiées. Ils espèrent que l'exactitude qu'ils out tou iours mis à remplir le vosu de public, leur continueront l

confiance et le patronage qu'ils ont si justement menté. N. B.—Tous ceuz qui désirent se faire confectionner des babits en France, sont priés de passer à leur magasin, afin d'inscrire leurs noms sur la liste qui est ouverte à partir de ce jour jusqu'au moment du départ de l'un d'eux. 2 fèv-im BARBARIN & HILL.

A VENDRE.—Plusieurs MAISONS en briques dans la rue du Camp, donnant 10 pour cent d'intérêt, Plusieurs petites maisons dans la rue des Remparts et dans lo faubourg Marigny. Une Maison dans la rue Royale. Plusieurs Tersins vaceus dans différents endroits de la vi le et des fau beurg. Trole petities Maisons dans le fanburg Delord et des Religieuses. Deux grands Terrains à bâtir dans la rue des Champs-Elysées, près du fieuve. Un grand Ter-rain à bâtir dans la rue du Canal. 28 jany ED. GOTTSCHALK, courtier.

EN DEMANDE.

CTIONS de la Banque du Commerce; do. do. de PEtat de la Louisiane; do. de. du Rail Koad du Lac Ponetchartrain. ED. GOTTSCHALK, conriber

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE BAGNAL tient constamment à son établisse vin de Champagne 200 paniers Champagne de Joine e most un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre ly, en débarquement du brick Comer, de Bordraux ly, en debarquement du brick ly, en debarquemen No. 12, ree Dumaine, entre Levée et Condé.
BAGNAL tient constamment à son établisse.

bon marchie.

Beuteillee à bière et une grande quantité d'excel

'este identifiere à bière et une grande quantité d'excel

'este identifiere à bière et une grande quantité d'excel

'este identifiere à bière et une grande quantité d'excel

'este identifiere à principle.

L'ALLEE Les

d'ALLEE Les

principles soit pu agents de la M. O. Howard

insuré le Co. de Machire, et ont constinument en magne
ain un aprortiment des meilleurs vins, en barriques et en

bonteilles. Ils ont une partie de vin reçue par le coha Lin
ton, qu'à s'ait un voyage aux Grandes la des

LAMBETH & THOMPSON.

A DENIADE

A VENDRE A CTIONS de Navigation; de de la Presse d'en had do, de do, d'en has; de, des Architectes de 1928.

20 jany ED. GOTTSCHALK, courtier.

20 jany ED. GOTTSCHALK, courtier.

MA JUSTEB, rue de Clientres, entre les ruce VIII-lea, "Juju I an, ree et commune de France, i offre en veute un assustiment de marchendises séchés et mainles et liouides tels que, saveir :

on voite un lear manuel de mischendes seche connectibles et liquides tels que, saveir :

Vin Bordonux, lers qualité, très vieux en barriques

Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en tiespons,

Vin d'Augous. Nousseux en paniers, vin Chastipagne

Vinzigre de vin blanc d'Orleans, en tierçons et bat. Liqueurs assorties de Bordesux, par causees Kirsch Wasser de la forêt nous, très vieux Extrait d'Absynthe, lere qualité, marsaquin do de Prunes et cerises à la liqueur, dans de grands boucul Confluers-cerises et gelées de groceille, Graines d'oisesux assorties et méiées, par baril, à la liv Grains d'ots-sux ausories et micres, per unit, a la regraine de montasset, patein pois v...de e France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines presées par domi-baril, encre à écrire bon
Cirage anglais en beites, ligna et fice le en boucaus;
Espervier, seines et fices pour prendre oiseaux et possons
Assortiment de fusile de clause, doubles et simples, gar-

istolets de poche et de duel,fleurets en montures de Cannes à épée, à poignard, à lence, à pêche, et autres Coulteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels qu Carnassières et autres, Monchoire bance et à tabec, tout fil et en colon

Monchoire bance et à tabet, tout in et en coton, Linge de table tout sil, teile à chemises, tout fil, Toile à dreps tout fil, linge de table en coton damassé Tapis de Bruxelles, soilection de jois paniers, Niere garnie pour hommes et pour lemuxes Contil russe fougère et blane tout fil Challys, et bombasines pour robes; Chem ses d'hommes et femmes, tuile de lin, pesux en donzaines

Pièces guingham et mousseline imprimées pour robe Batiste à chemises convertures de laine grande, gi

Petits péterds rouges, par cèuses ; lempes en cuivre oc et à quatre becs de cabinete, verres à quinquet, socqu et sabaux pour hommes et pour femmes, accques, soulier nouvenu genre, Balais et brosses en crin de toutes espèces

et lanternes et bougie en tout genre, chapeaux de soie montres en argent, orgaes, musique, fil de Renne et autres Rubans de Boulogne, liens à moustiquaires et galo Eau de Cologne de Jean-Marie-Farina et autres, Partumeries, plumeaux, col pour femmes, assets so

et fil, bois de fusile et prèces de rechange, aniadoux par l'v. grecques et cafetières du Levant, faience de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.

ante publique à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Oréans, Meicredi le 4 mars procham, à midi, les biens e après décrits formant partie des successions de Louis Da quin et de Celinie Adelaide Deynaut, son épouse, tous

ident 36; Frank, tonneier 20; cace, timelit, 30; bein meaniciers, 30; Lemon, sucrier, 30; James, charpen 150; Sampson, charpentier, 35; Jerry, lorgeron, 40; Bil forgeron, 20; il a été nearron une fois dern èremont Adam, sucrier, 30, Wilson, 30; Black Kit, 30; tone den entendus à une machine à vapeur; Jue. 25; Charles, 25 d'Accouchemens et des maladres des feinmes Tom Gen. 28; et London, 25; laboureurs; Charles l'arker maçon, 24; Brg Bill, 26; Walker, 35. Cook Ninces, 30 onstrations d'Anatomie pratique seront faites Bellort, 40; Little Kit, 16; Little John, 15; John, 36 or par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 35; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25, Raccael, 30 ans et son file Alick de Tasko, 36; Allen, 25; Allen, 26; Alick de Tasko, 36; Alick de T

lesquels l'hypothèque dont il a été parlé ne frappe pourt,

dossés à la satisfaction de l'exé uteur testamentaire et addénoséa chez M. Felix Grima, Notaire Public de la Neurieur à tout ce qu'on à enseigné jusqu'à présent. Si une dépossentez tut ce la virue de la des esclaves ne sera livré qu'après le depot fait des billet

nauflage, en lota à la convenance des acquéreurs. Une machine à vapeur, moulin à sucre et moulin à sci Deux équipages ou jeux de chaudières à sucre complet

8100 ou audessous comptant—Pour les sommes de cent à deux cents piastres, soixante jours; pour les sommes au dessus de 8200 quatre mois; excepté la machine à vapeur.

Paroisse de Jefferson, 29 janvier.

A VENDRE UNE négresse nommée Delphine, agée de 19 ans, de puis 6 ans dans le pays, bonne à tout dans un mênge, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Pou les conditions, s'adresser à R. POPULUS, Rue de Chattres, No. 106.

JAMBON, PORU ET BŒUF—100 houcauts jambon, 100 barils perc (mess), 100 barils bœuf de première qualité; en débarquement du bateau à vapour Hy. Clay et à vendre par [20 fev.] J. THAYER & Co.

EL—2000 sacs Sel fin et gros, de Liverpool, à bord de la barque James Grant et à vendre, rue de la Douane, par [20 fev.] G. VANCE & R. GAMBLE.

Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs

Quenx et billes pour billard,couverts plaques et en méts
Manteaux d'hommes et de l'emmes veilleuses et bisquet

YOUR DES PREUVES-Paronne Jefferson-En Vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de la paroisse de Jefferson en date du 26 courant, J'expostrat

deux décédés, savor: UNE HABITATION OU TERRE située en cette paroisse de Jesterson, a huit milles au des-sur de la Nouvelle-Orléans, même rive du sleuve, étant la même qui jusqu'à cetto année était cultivée en sucrene par le défunt Louis Daquin, et avant lui par Calonge et Delvalle par Mr. McQueen. Cette terre acra voudue er lots d'un arpent de largeur avec tonte la profonceur ou étendue depuis le fleuve jusqu'au lac l'onichartra n; elle contient dix-huit arpens de face et la profondeur comprise entre des lignes paralèles dans toute leur étendus es évaluée par les plus anciens habitans à 120 œ 130 arpens in épendamment de la partie en custure, le surp us de cot the approximent designation of the control of the c in n de la Métaige, une voie prompte et commode sera of-ferte aux habitans de ce quartier. Sur plusieurs des lots formés per la division de la propriété il y a des établiese meus, sur l'un la maison principale et la suit-rie; sur iutre les cabanes à l'ègres et des magasins, et écurie nutre les cabanes à regres et des hisgasins, et ecurier, sur un troisième l'ancienne maison de mai re, etc., etc. Le plande cette division fa t par l'arpenteur de paro sse sera dans quelques jours exposé à la Bourse.

Plus, 54 ESCLAVES dont les nomes àges et qualités suivent: César, commandeur, 29 ans; Moses, commandeur 36; Frank, tonneier 36; Nace, tonnelier, 36; Ben, des commandeur 36; Langes et de l'appendient 36; Langes de l'appendient 36; Langes et l'appendient

URLINGRAPHIE.

La terre et ces 54 exclaves étant hypothèques aux ventous et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

21 fév WF C DUPLESSIS, rég. des cest.

OUR DES PREUVES.—Attendu que madame Manite no tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du de donner anne qu'il est dit ciragires, seront pour la sireté donteur les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joaquin Tajona décède investat à vise et par le présent donne à tous cour que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dux jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à a utre pétition.

Par retre de la cour.

CALLICKAPHIE.

La terre et ces 54 exclaves étant hypothèques aux vendeurs de l'habitation pour trois termes es deux des l'habitation pour trois termes es quar des l'habitation pour trois termes es ganx dont l'échênice ser au 15 janvier de Chartres, no. 8, où il donneront des leçons de Calligra-chier tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de donner anni qu'il est dit ciragires, seront pour la sirette de une seroit termes de denner anni qu'il est dit ciragires, seront pour l'astrette de l'hypothèque, conserver a généralment de l'habitation pour trois termes équive de l'habitation pour des trois années prechaines, seront vendue, pur des trois années prechaines, event des trois ann

de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'exsmen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges differens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achevil leurs cours, sont eugagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Its informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faire, ect hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par enx-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en réléter à nos circulaires. 25, et un petit enfant; Henriette, 19; Duless, 24, Sally, 26

du jour de la vente publique,
Conditione. Pour assurer les paiemens aux époque
susdites, les acquéreurs auront à fournir leurs billets en nous avons vus et l'examen un système, nous ne pouvons nous emplecher d'exprimer que nous partageons. l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supé eux achetées, dans l'acte de vente. Les billets devront étre

> approuvés chez le notaire; mais ils n'en seront pas mon aux risques des acquéreurs. Et vendredi le 5 mars, à dix heures du matin, je ven drai sur l'habitation si-dossus décrits, les objets mobilier suivans, dépondans des mêmes successions: Tous les membles et effets des défunts, maintenant de

la maison y compris de l'argenter c.

Un diable, deux voitures, un vire veux en fer et que ques vicilles chaudières. Environ 800 cordes de bois de

lenra accessoires.
Cenditions de cette vente-Pour toutes sommes les moulins et les équipages à sucre pour lesquels il ecta donné crédit jurqu'au ler janvier 1836, le tout moyenment des billets endossés à satisfaction, F. DUGUE, juge.

RAITES our l'Angleterre, à vendre par G VANCE & R GAMBE. rue de la Douane, Lno.20. 14 fév

P. S. si elle n'est pas vendeu à l'amisble d'ici su 25 courant, elle le sera ledit jour en vente publique par F. Dutillet, à la Bourse Hewlett à midi.

la public, de venir esamiese ses statistations est aumi et engage nombre d'ouvriers en saier, qui accent ici durent l'hiver, ils farqut faire sur comprande, toute espèce du char-

Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études de lièves.

THOMAS HUNT, M. D.

Doven de la faculté.

Paris, Coloc, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 28; Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 28; Little Russian, 28; Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 28; Little Russian, 29; Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 29; Louis Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 29; Louis Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 29; Louis Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 29; Louis Little Russian, 29; Lessa, 16; Lucy, 17; et son entant Les muts, Chice, 20; Dolly, 16; Grace 16; Ameira, 29; Louis Little Russian, 29; Little Russi